

**Compte rendu sommaire du conseil municipal**  
**Séance du 23 Février 2012 à 20 h 30**

**PRESENTS :** Pierre GOUBET, Jean-Claude LAZZARONI, Françoise ROY, Eveline GUILLET, Lydie PONS, Robert RESTA, Marc MICOUD, Robert TURGIS, Claude CHARTON, Ludwina CUMIN, Benoit DORÉ, Gilles VIALLAND, Yves ROUX, Michel BECAVIN, Greta CARRERAS.

**EXCUSES :** Pierre COMMARMOT (procuration à Mme ROY), Robert ROCHE (procuration à Mme CUMIN), Catherine BRIDAY (procuration à M. MICOUD), Jacqueline ACCARDO (procuration à Mme PONS), Marc PELARDY (procuration à Mme GUILLET), Muriel BRUGNOT (procuration à M. RESTA).

**ABSENTS :** Jacques ETOYAN, Jocelyne CHAGNON, Marie GIROT, Patricia CLUZEL, Sabrina DERRAS, Mathieu MOREL.

### **1 - Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Yves ROUX comme secrétaire de séance.

### **2 - Approbation du compte rendu de la séance du 26 janvier 2012**

Le compte rendu, est adopté à l'unanimité.

### **3 - Finances (rapporteur Françoise Roy)**

#### **3.1. Comptes administratifs et comptes de gestion**

##### **a) Compte administratif 2011**

Monsieur le Maire ne prend pas part aux votes des comptes administratifs 2011, la présidence de la séance revient à Madame Françoise ROY.

- Service principal commune, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**
  - *section de fonctionnement* : excédent de 4 088 897,39 euros
  - *section d'investissement* : excédent de 595 048,40 euros
  - soit un excédent global de clôture de 4 683 947,79 euros*
- Service annexe assainissement, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**
  - *section d'exploitation* : excédent de 324 724,24 euros
  - *section d'investissement* : excédent de 90 929,22 euros
  - soit un excédent global de clôture de 415 653.46 euros*

##### **b) Vote du bilan des cessions et acquisitions : la délibération est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2011, limité à la cession du tènement des « Maisons Gutton » à la SCI Parfum Cèdre.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

c) Comptes de gestion 2011

- Service principal commune, la délibération est adoptée à l'unanimité.
- *section de fonctionnement* : excédent de 4 088 897,39 euros
- *section d'investissement* : excédent de 595 048,40 euros  
soit un excédent global de clôture de 4 683 947,79 euros
- Service annexe assainissement, la délibération est adoptée à l'unanimité.
- *section d'exploitation* : excédent de 324 724,24 euros
- *section d'investissement* : excédent de 90 929,22 euros  
soit un excédent global de clôture de 415 653.46 euros

3.2. Budget primitif 2012

a) Affectation des résultats de l'exercice 2011 :

- Affectation des excédents, service principal commune : la délibération est adoptée à l'unanimité.
- affectation excédent de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 : 4 088 897,39 euros
- affectation excédent d'investissement en report à nouveau au compte 001 : 595 048,40 euros
- Affectation des excédents, service annexe assainissement : la délibération est adoptée à l'unanimité.
- affectation excédent d'exploitation en report à nouveau au compte 002 : 324 724,24 euros
- affectation excédent d'investissement en report à nouveau au compte 001 : 90 929,22 euros

b) Vote des taux d'imposition, sans augmentation, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Conformément au débat d'orientation budgétaire, le conseil municipal, fixe sans augmentation les taux d'imposition des taxes locales :

- Taxe d'habitation : 11,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.15 %

c) Présentation du Budget principal communal 2012, voté par section :

Le budget 2012 a respecté les lignes de conduite décidées lors du débat d'orientation budgétaire : une baisse des dépenses globales de fonctionnement cette année tout en développant la qualité de service (réorganisation des services notamment). La capacité d'investissement est conservée, voire développée, et permet pour 2012 d'accentuer les travaux de voirie engagés, d'entretenir le patrimoine local (salle des fêtes par exemple)...

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes par section comme suit :

- Fonctionnement : 8 615 772,39 euros
- Investissement : 5 714 799,04 euros

d) Présentation du budget annexe service assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes par section comme suit :

- Exploitation : 428 724,24 euros
- Investissement : 443 651,46 euros

**4 - Questions diverses**

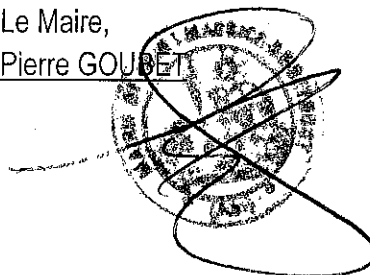
- Monsieur le Maire fait part d'une pétition concernant l'éclairage de la rue de Miribel.  
Il rappelle que la personne à l'origine détient sur cette rue des garages en location qui ont été la cible de méfaits, mais aussi que cette propriété n'a pas de clôture, donc ouverte à tous les malfrats. Pour ce qui est des enfants qui vont au collège, ce n'est pas sur leur chemin. Les enfants de Saint-Maurice sont scolarisés au collège de Beynost.  
Par contre, la même personne s'est permis de construire illégalement des bâtiments sur le trottoir de l' Avenue des Iles sans se préoccuper de la sécurité des enfants du quartier des Brotteaux qui utilisent tous les jours cette portion de rue pour se rendre à l'école.  
Pour conclure, l'éclairage de la Rue de Miribel se fera, mais il y a d'autres priorités à satisfaire d'abord.
- Inauguration du COLIBRI ce samedi matin.

*La prochaine séance du conseil est prévue le 29 Mars 2012.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.*

*Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 27 Février 2012.*

Le Maire,  
Pierre GOUBET



Affiché le

02 MARS 2012

et retiré de l'affichage le